Délibération N° DE_2025_016

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
022-212202147-DE_2025_016-DE
AGEDI

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 1.1 Autorisation du maire d'engager et de liquider les dépenses d investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération N° 2024.12.11.130 en date du 11 décembre 2024. Les reports de l'exercices précédents sont entrés à tort dans le calcul des crédits. Il est donc nécessaire de régulariser cette délibération.

Montant inscrit au budget 2024 - dépenses d'investissement 2024 : 1 608 818.60 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget principal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 402 204.70 euros, soit 25% de 1 608 818.60 euros.

Il est proposé l'ouverture des crédits conformément au tableau ci-joint :

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce dossier.

Vu l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil ouï le maire en son exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
022-212202147-DE_2025_016-DE
AGEDI

- AUTORISE le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 402 204.70 euros, tels que répartis au tableau annexé, soit 25% de 1 608 818.60 euros correspondant au quart des crédits ouverts en 2024.

- PRECISE que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.